

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ**



ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que l'**Entreprise TRAGESOM**, rue de Longuyon n° 37 à 6760 RUETTE, agissant pour le compte de l'Administration communale, procède à des travaux de réfection des trottoirs, rue du Plateau et rue du Beau Séjour à 6791 ATHUS;

Attendu que ces travaux nécessitent l'interdiction de stationner dans les rues du Plateau et du Beau Séjour à 6791 ATHUS ;

Considérant que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux B19 et B21, des balises, de l'éclairage et, le cas échéant, par le placement de feux tricolores ; que ces travaux sont de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRÊTE :

Article 1. :

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit **dans les rues du Plateau et du Beau séjour à 6791 ATHUS**, à partir du **08/02/2017** jusqu'au **28/02/2017 inclus**.

Article 2. :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise TRAGESOM Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :

Le présent arrêté sortira ses effets le 08 février 2017. Il sera maintenu parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 4. :

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 07/02/2017
Le Directeur Général,
(s) ANTONACCI T.

Le Bourgmestre,
(s) BIORDI V.